

# PROCÈS VERBAL de la SEANCE du 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques TROUVAT.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 3 juin 2026
- Nombre de Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : M. Fabrice BERTHONNEAU, M. Mathieu BLAY, M. BLUSSEAU Denis, M. COUTON Thierry, Mme CREMADES Laurence, Mme Renée FOURNIER, Mme PICQUET Nadine, M. TROUVAT Jacques

ABSENT: M. CLERCY Arnaud, Mme Julie MARQUES,

EXCUSÉ : Mme Christelle VERGER (*donne pouvoir à Mme Nadine PICQUET*)

## PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 19 mai 2026, le conseil municipal valide et approuve le compte rendu à l'unanimité.

La validation des élections pour le vote aux sénatoriales est actée. Le bureau de vote s'est tenu avec quatre assesseurs. M. Trouvat a été élu sa suppléante est Me Picquet

## 1 – SALLE DES FÊTES – ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX :

Le maire présente aux membres du conseil municipal l'état d'avancement des travaux. La charpente est achevée et validée par l'APAVE.

La pause du plafond avance bien et la réalisation de bandes sera exécutée la semaine 25.

Le peintre interviendra semaine 26 et 27 et l'électricien posera les luminaires et les radiateurs début juillet. Le planning prévisionnel des travaux est respecté.

M. le maire annonce que la demande de la DETR a été retenue par les services de l'état alors que la subvention départementale est toujours en attente.

M. le Maire propose d'équiper la salle d'une connexion Internet, notamment par l'installation d'un réseau Wi-Fi, et d'envisager dans un second temps l'installation d'un vidéoprojecteur. Le conseil municipal décide de retenir le devis de la société TOM.EXE, d'un montant de 305 €, relatif aux travaux de câblage nécessaires à la mise en place de cette installation.

Par ailleurs, M. le Maire prendra contact avec le CAUE 17 afin de recueillir des conseils et propositions concernant l'aménagement et la décoration de la salle.

## 2 – VALIDATION DU PLAN D'ACTION 2026 - 2029 :

Le maire présente aux membres du conseil municipal le plan d'action communal 2026-2029 précédemment étudié lors du dernier conseil.

Le maire espère que le réaménagement de l'ancienne COOP avancera durant cette année. Il souhaite mettre en place une commission pour l'aménagement en 2029.

La question de l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques est posée au conseil. Une étude est à mener notamment pour connaître le coût de l'installation. Le conseil municipal demande au maire d'instruire un dossier à ce sujet.

### 3 – RESSOURCES HUMAINES :

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a beaucoup d'interventions à mener sur les chemins de la commune et au niveau du cimetière. Un nouveau cantonnier avec des compétences en maçonnerie est recherché. Plusieurs candidatures sont reçues. Un jury de recrutement sera réuni pour entendre les candidats potentiels.

### 4 – DÉLIBÉRATON DU NOUVEL IRL POUR LES LOYERS DE JUILLET 2026 :

Le maire rappelle au conseil municipal que chaque année il est possible de réviser le loyer au 1<sup>er</sup> juillet en fonction de la variation des loyers (IRL). L'IRL de référence étant le 4<sup>ème</sup> trimestre.

IRL du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 : 137.26 VARIATION 3.50%  
IRL du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 : 142.06 VARIATION 3.50%  
IRL du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 : 144.64 VARIATION 1,82 %

Suite à l'IRL du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 de **145,78** il conviendrait de fixer les loyers comme suit à compter du **1<sup>er</sup> Juillet 2026** :

Le loyer mensuel du logement « 7A Rue des Écoles » (DORGÈRE Philippe)  
 $610,72 \times 145,78 / 144.64 = \mathbf{615,53 \text{ €}}$

Le loyer mensuel du logement « 5A Rue des Écoles » (Monsieur MONDOU Christophe et Madame DAUCHEZ Virginie)  
 $564,67 \times 145,78 / 144.64 = \mathbf{569,12 \text{ €}}$

Le loyer mensuel du logement « 5B Rue des Écoles » (Monsieur TRAVEL Richard)  
 $482,51 \times 145,78 / 144.64 = \mathbf{486,31 \text{ €}}$

Le loyer mensuel du logement « 1 Rue du Moulin » (Monsieur Eddy BARBRAUD et Mme Camille BARBRAUD)  
 $650,00 \times 145,78 / 144.64 = \mathbf{655,12 \text{ €}}$

*Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la fixation des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2026.*

### 5 – ORGANISATION DU 14 JUILLET 2026 :

La fête du 14 juillet est maintenue malgré les travaux en cours au sein de la salle des fêtes. Les festivités auront lieu à l'extérieur. Les tarifs seront les suivants :

-5 euros pour les habitants de la commune.

-10 euros pour les personnes qui n'habitent pas au sein de la commune.

Le tournoi de pétanque aura lieu comme chaque année. Inscription à partir de 13h30. Le repas débutera aux alentours de 18h

Les paiements se feront en espèces ou par carte bleue.

## **6 – RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE :**

Le maire propose au conseil municipal le nouveau règlement du cimetière. Le maire indique qu'il est obligatoire de mettre en place un ossuaire et un caveau provisoire. Une réflexion s'impose pour trouver un endroit. Le tarif des concessions est à redéfinir. De plus il est rappelé que les murs d'enceinte du cimetière font partis du domaine public et ne doivent en aucun cas supporter des objets cinéraires privés (croix, plaques). Dès que ces opérations auront été réalisées, un arrêté sera pris validant le règlement et le rendant exécutoire.

Enfin la société CAUE 17 est mandaté pour proposer une réflexion sur la végétalisation du cimetière.

## **7 – ÉVOLUTION DU CHEMIN RURAL CR 21 :**

Ce chemin rural dessert OUEST-FOURAGE mais il n'est pas adapté à une circulation aussi dense et à des charges lourdes, l'activité intense à certaine période induit une situation accidentogène. M. CLERCY propose de racheter une partie de ce chemin. Le conseil donne un accord de principe et mandate le maire de chiffrer l'opération et d'en préciser les démarches administratives.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

- **Boîte d'Adressage Locale :** Les membres du conseil vont débiter la Boite d'Adressage Locale en répertoriant les rues, impasses et voies pour répondre à la LOI 3DS. Le livret d'accueil est en cours de réflexion. Il sera proposé prochainement aux membres du conseil.
- **Plan de sauvegarde :** Le maire rappelle que, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la commune doit être en mesure d'alerter rapidement la population en cas de risque majeur. L'application Panneau Pocket constitue le principal outil de communication retenu par la commune. Il est proposé d'identifier les personnes vulnérables ou les plus exposées aux risques et de vérifier qu'elles disposent d'un moyen efficace de recevoir les alertes. Pour les personnes ne pouvant utiliser l'application, des modalités alternatives d'information seront étudiées.
- **Recensement de la population 2027 :** Le recensement de la population par l'INSEE aura lieu du 21 janvier au 21 février 2027. Mme Picquet sera coordinatrice avec Lauriane, qui sera notre agent recenseur.
- **Décoration de Noël :** Le conseil municipal évoque le vieillissement des décorations de Noël. Certaines présentent des signes d'usure qui mériteraient soit une rénovation soit un remplacement. Le coût étant élevé, cette question sera évoquée lors d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 23h00.